

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

LE BÉNÉVOLAT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE ASSOCIATIVE



Intervenants

Sarah DORÉ

Chargée de mission Conseil Vie Associative
Le Mouvement Associatif Occitanie

Murielle BAQUÉ-MONTANEL

Expert-comptable

Marie-Laurence COLOMBINI

Commissaires aux Comptes

SOMMAIRE

→ INTRODUCTION

1. Le bénévolat

- Quelques données sur l'engagement bénévole des Français en 2022
- Définition et forces du bénévolat
- Le bénévolat au cœur de la stratégie de l'association

2. Valoriser le bénévolat pour renforcer mon association

- Encourager l'implication des bénévoles
- Valorisation humaine et comptable

3. Maîtriser les risques liés au bénévolat

- Situation sociale du bénévole
- Gestion désintéressée et régime fiscal

→ CONCLUSION

5-6-7 décembre 2022

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

INTRODUCTION

INTRODUCTION

→ CONSTATS :

- **Fondement de toute association d'intérêt général.**
- **A la fois mobilisation citoyenne, ressource, richesse, cœur décisionnel (bureau et CA) et sujet de préoccupation récurrent (recherche de compétences, de bras, de dirigeants bénévoles...)**
- **Nécessité d'anticiper et de mettre en oeuvre une stratégie intégrant le bénévolat au coeur de la vie de l'association**
- **Des évolutions voire des transformations à l'oeuvre accélérées par la crise sanitaire et la crise économique**

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Le Bénévolat

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Qu'est ce qu'un bénévole ?

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention



Bénévoles

« Est bénévole toute personne qui **s'engage librement** pour mener une **action non salariée** en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »

Absence de subordination

Libre de mettre un terme à sa participation

Pas de rémunération

Activité conforme à l'objet et aux statuts

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Les forces du bénévolat

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Permet d'associer habitants,
acteurs du territoire ou anciens
bénéficiaires à l'action

Gouverner l'association dans
une logique désintéressée (au
sens fiscal) et dans le seul
intérêt des bénéficiaires

Le Bénévolat permet de

Construire des réponses
mieux adaptées aux
besoins des bénéficiaires
(usagers...)

Créer un effet de
levier sur certains
fonds publics

Proposer des actions à
moindre coût pour les
bénéficiaires de l'association

Quelques données sur l'engagement bénévole des Français en 2022



L'engagement bénévole des Français en 2022

Source : étude de Recherches & Solidarité, la France bénévole en 2022

- Un engagement qui reste très fort mais subit l'impact de deux ans de crise sanitaire et d'une crise économique / sociale en cours



12,5 millions de bénévoles en France



1,4 millions de bénévoles en Occitanie



dont environ 570 000 réguliers (présence hebdomadaire)

- Pour autant, la pandémie et la crise sanitaire ont eu un impact sur le nombre de bénévoles qui s'engagent auprès des associations. Ils représentent désormais 20% de la population, contre 24% en 2019.
- Ce résultat reste à pondérer :



Le contexte sanitaire est **en amélioration** et permet la **reprise de la majorité des activités**



Le **contexte économique est préoccupant** pour nombre de citoyens



AG2R LA MONDIALE



TOULOUSE 31



L'engagement bénévole des Français en 2022

Source : étude de Recherches & Solidarité, la France bénévole en 2022

Quelques données sociologiques intéressantes :

- **Engagement des jeunes qui se maintient autour de causes spécifiques :**
 - L'engagement des jeunes (- de 35 ans) dans les associations s'est maintenu malgré la pandémie
 - Ils deviennent la seconde tranche d'âge la plus représentée
- **La féminisation ralentie :**
 - Les femmes bénévoles ont été plus fortement impactées par la pandémie.
 - On observe un recul de leur engagement au sein des associations, mais un regain d'une solidarité plus directe
- **Plus d'adhérents et donc plus de bénévoles diplômés :**
 - La fracture associative liée au diplôme continue de s'observer. Mais la crise sanitaire a eu moins d'impact sur l'engagement des moins diplômés
 - Pourtant elles ont plus tendance à devenir bénévole d'une association dont elles sont adhérentes (70%)

L'engagement bénévole des Français en 2022

Source : étude de Recherches & Solidarité, la France bénévole en 2022

- **Le retour des bénévoles, suite à deux ans de crise sanitaire, est la première préoccupation des dirigeants associatifs**

- **Les évolutions à l'œuvre :**

- Une diminution de la proportion de bénévoles, mais des résultats qui peuvent fortement évoluer dans les prochains mois
- Un plus fort recul des + de 65 ans, piliers des associations par leur régularité et leur prise de responsabilités dans les instances
- Un lieu d'engagement qui attire de plus en plus les jeunes, qui s'engagent pour des causes, et de manière plus ponctuelle, moins structurée

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Le bénévolat au coeur de la stratégie associative

Le bénévolat au cœur de la stratégie associative

● Sujet touchant à la stratégie et à la dynamique de l'association de moyen-long terme

Le bénévole est LA ressource essentielle de tout projet associatif. Il est à la fois :

- Au contact des bénéficiaires ou de l'action et repère donc les signaux faibles
- Dépositaire d'une liberté créatrice de valeurs, d'idées de projets et de retour à l'essentiel
- Le bénévole de terrain est souvent le dirigeant de demain...
- Il est le CŒUR de toute association et permet la dynamique citoyenne au service des bénéficiaires

Sans bénévole, il n'y a plus d'association d'intérêt général...

Le bénévolat au cœur de la stratégie associative

Quelques pistes pour redynamiser le bénévolat dans votre association

Intégrer le bénévolat dans votre projet stratégique de mobilisation

Le projet pluriannuel de l'association doit intégrer dans ses politiques d'investissement, de financement, d'organisation, de contrôle, de formation... le travail des bénévoles !

Le bénévolat au cœur de la stratégie associative

Quelques pistes pour redynamiser le bénévolat dans votre association

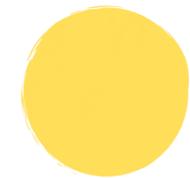
● **Réviser régulièrement le projet associatif**

● **Approfondir les synergies entre les compétences des salariés et des bénévoles**

Via des démarches de co-construction avec l'ensemble des ressources humaines salariées et bénévoles ;

Le bénévolat au cœur de la stratégie associative

Quelques pistes pour redynamiser le bénévolat dans votre association



Effectuer un diagnostic rapide de votre bénévolat



Prévoir des moyens pour le bénévole et lui donner sa place

Analyse multi-thématique (sociologique, démographique, professionnel...), vérifier la couverture de vos besoins mais aussi la cohérence avec vos bénéficiaires

En conclusion

Adaptez vos associations aux évolutions du bénévolat et sachez attirer vos futurs bénévoles

- La question du numérique
- La visibilité et l'attractivité de votre projet associatif
- La mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire
- Le format de l'engagement souhaité...

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Valoriser le bénévolat pour renforcer mon association

Valoriser le bénévolat pour renforcer mon association

S'intéresser aux motivations des bénévoles et au moyen de pouvoir les encourager à s'engager de façon régulière, puis à prendre des responsabilités au sein de mon association

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Le compte d'engagement citoyen

Le compte d'engagement citoyen

Objectifs et conditions

- **Le Compte d'Engagement Citoyen permet aux bénévoles d'acquérir des droits à financement de formation sur le Compte Personnel de Formation (CPF) grâce à leurs activités bénévoles**
 - **Conditions pour en bénéficier :**
 - Avoir réalisé 200h de bénévolat sur une année civile, dont 100h dans la même association,
 - Association déclarée depuis au moins 3 ans
 - Siéger dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participer à l'encadrement d'autres bénévoles

Le compte d'engagement citoyen

Objectifs et conditions

Montant de droit à la formation acquis :

**Maximum 240 €
par année civile**

**Dans la limite de 720 €
cumulés**

• **Modalités déclaratives :**

- Déclaration en ligne par le bénévole au plus tard le 30/06 de l'année N+1 pour les activités de bénévolat de l'année N
- Validation par un responsable de l'association au plus tard le 31/12 de l'année N+1

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Le chèque repas du bénévole

Le chèque repas du bénévole

Les chèques repas sont des titres spéciaux nominatifs de paiement destinés à acquitter tout ou partie des repas pris par les bénévoles à l'occasion de leur activité associative.

Destinés aux bénévoles exerçant une activité régulière

La décision d'attribution est à prendre en Assemblée Générale

**Montant maximum en 2022 :
6,8€ / repas**

Exonéré de charges fiscales, cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu

Utilisation interdite les dimanches et jours fériés

Le chèque repas du bénévole

Les associations mettant en place ce dispositif doivent tenir à jour la liste des bénéficiaires des chèques-repas, en précisant les montants par bénéficiaire.

Un même bénévole ne peut recevoir qu'un chèque par repas compris dans le cadre de son activité journalière.

Contrairement au titre restaurant accordé au salarié, le chèque-repas du bénévole ne permet pas d'acheter des denrées dans des commerces.

Textes de référence :

Loi n°2006-856 du 23/05/2006
Décret 2006-1206 du 29/09/2006
Circ. Acoss 2006-121 du 5-12-2006

Valorisation humaine et comptable

Valoriser les bénévoles (compétences, temps passé, effets induits) à la fois dans les rapports d'activités mais aussi les comptes de l'association.

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

L'abandon de frais de bénévoles

L'abandon de frais du bénévole

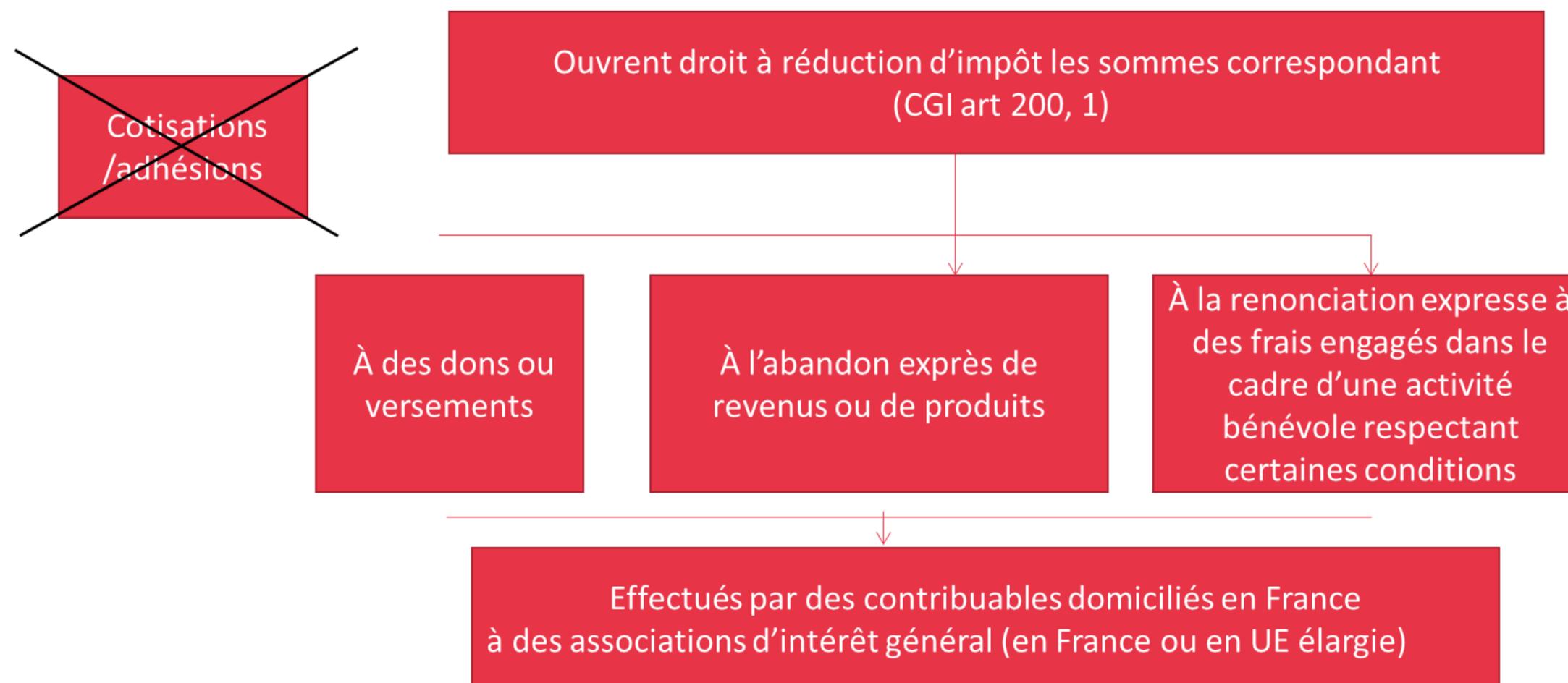
- Réduction d'impôt sur le revenu possible en abandonnant les frais divers engagés pour le fonctionnement de l'association.
- Concerne les frais engagés en vue de la réalisation de l'objet social de l'association.



Avantages =

- Pas de décaissement pour l'association,
- Dédommagement pour le bénévole

Nature des dons ouvrant droit à réduction d'impôt



Nature des frais et revenus abandonnés : exemples

Il peut s'agir de :

- Revenus ou de produits tels que loyers, droits d'auteurs...
- Frais kilométriques (barème particulier), frais de secrétariat, frais de téléphone, billets de train,...
- Dons en nature : achat de matériels (ordinateurs...) pour le compte de l'association.



Don et abandon de remboursement de frais

Conditions à respecter pour abandonner le remboursement des frais engagés

- Ces frais doivent correspondre à des dépenses réellement engagées
- Ils doivent être dûment justifiés (notamment par des factures)
Mention de l'objet et du montant de la dépense sur chaque pièce justificative
- Les frais sont constatés dans les comptes de l'organisme
Classe 6.../dettes puis dettes/Classe 7 (compte 75412 – Abandons de frais par les bénévoles)
- Le bénévole doit renoncer au remboursement des frais (voir diapositive suivante)

Don et abandon de remboursement de frais

La renonciation doit être expresse : « *Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don* »

Les pièces justificatives sont à produire le cas échéant à l'appui de la déclaration de revenus; Ces pièces doivent indiquer l'identité du bénéficiaire, le total du montant des frais abandonnés et sa date.

Une simple attestation sur l'honneur mentionnant que l'association a bénéficié de dépenses engagées personnellement n'est pas suffisante

Don et abandon de remboursement de frais

Condition financière liée à l'application du dispositif :

- « il doit être établi que toute personne placée dans la même situation aurait pu obtenir le remboursement effectif par l'association des frais engagés si elle en avait fait la demande ». (1)
- L'association doit s'assurer de disposer des liquidités qui auraient permis le remboursement.
- Recommandé de prévoir cette disposition dans un règlement intérieur

(1) RM MARLEIX n° 105777, publiée au JO le 08 mai 2007 page 4287.

Don et abandon de remboursement de frais

Le respect de ces modalités s'impose !

- Lors de ses contrôles, l'administration fiscale peut demander au contribuable tous renseignements, justifications ou éclaircissements relatifs aux déclarations.
- L'organisme doit conserver à l'appui de ses comptes la déclaration d'abandon et les pièces justificatives.
- A défaut d'être fournis, la réduction d'impôt demandée, au titre de l'abandon de frais, pourrait être refusée !
- Sanction pour l'association = amende correspondant au montant de la réduction d'impôt en cause

Don et abandon de remboursement de frais

Cas particulier des frais de véhicules

- Le montant des frais de véhicules peut être calculé forfaitairement au moyen d'un barème défini par l'administration. Depuis 2022 il est identique à celui applicable pour les frais réels des salariés :

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 kms	De 5 001 kms à 20 000 kms	Au-delà de 20 000 kms
3 CV ou moins	D x 0,502€	1 007€ + (D x 0,30)	D x 0,35€
4 CV	D x 0,575 €	1 262€ + (D x 0,323)	D x 0,387€
5 CV	D x 0,603€	1 320€ + (D x 0,339)	D x 0,405€
6 CV	D x 0,631€	1 382€ + (D x 0,355)	D x 0,425€
7 CV et plus	D x 0,661€	1 435€ + (D x 0,374)	D x 0,446€

Les aspects fiscaux des particuliers

Le taux de la réduction d'impôt sur le revenu est de :

- 75% pour les associations venant en aide aux personnes en difficulté dans la limite de 1 000 € pour l'imposition des revenus 2022 et 2023.
- Ce taux majoré est étendu aux dons consentis entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2022 aux organismes luttant contre les violences domestiques.
- 66% pour les autres dans la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent étant reportable sur 5 ans.

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

Maîtriser les risques liés au bénévolat

Maîtriser les risques liés au bénévolat

Principaux risques identifiés :

- En droit social
- En droit fiscal
- En matière de responsabilité civile et pénale (non traité dans cette conférence) avec une information sur le Contrat d'Engagement Républicain

Les risques sociaux

Les risques sociaux

**Principe : le bénévole participe au fonctionnement de l'association sans contrepartie :
sans rémunération de quelque nature que ce soit.**

Requalification d'un contrat de bénévolat en contrat de travail

Si les conditions suivantes sont réunies :

- Exercice d'une activité sous l'autorité de l'association,
- Et perception d'une somme forfaitaire dépassant le montant des frais réellement exposés.

NB : tendance des inspections du travail et des URSSAF à considérer que des bénévoles très impliqués comme des salariés (application de l'article L8221-4 du

Code du travail : les activités sont présumées, sauf preuve contraire, accomplies à titre lucratif lorsque leur fréquence ou leur importance est établie).

Les risques sociaux

Les conséquences d'une requalification :

- Assujettissement au régime général de sécurité sociale et paiement des cotisations sociales même si la rémunération est uniquement composée d'avantages en nature ;
- Application de la législation sur les accidents du travail ;
- Application du droit social → salaire minimum ;
- Risque de qualification → travail dissimulé et sanctions pénales.

Les risques sociaux

Conseil pratique :

Dès lors qu'il y a lien de subordination

- Ne verser au bénévole aucune somme
- Uniquement versement des remboursements des frais engagés



Les risques sociaux

Quid du cumul d'activités au sein de la même association ?

- Une personne peut cumuler une activité salariée et une activité bénévole au sein de la même association.
- **Déconseillé car il ne faudra pas éviter toute confusion entre les deux activités**



Conseil :



Le cas échéant, prévoir une convention de répartition
Prendre soin de préciser dans le contrat de travail la nature des tâches et le nombre d'heures affectées à l'activité salariée et rémunérées comme telles



Les risques sociaux

Bénévolat et arrêt maladie

Conformément au droit de la Sécurité sociale, l'exercice pendant un arrêt de travail d'une activité, rémunérée ou non, est par principe prohibé, sauf autorisation du médecin traitant.

Bénévolat et chômage

Selon le Code du travail, « tout demandeur d'emploi peut exercer une activité bénévole. Cette activité ne peut s'accomplir chez un précédent employeur, ni se substituer à un emploi salarié, et doit rester compatible avec l'obligation de recherche d'emploi ».

Bénévolat et retraite

L'attribution d'une pension de retraite suppose la cessation de l'activité exercée antérieurement. Parfois, il est possible, après la liquidation de la retraite, de reprendre une activité professionnelle, y compris chez le dernier employeur. Les activités bénévoles n'entrent pas dans le champ d'application de la réglementation relative au cumul emploi-retraite.

Les risques fiscaux

Les risques fiscaux

L'exigence d'une gestion strictement bénévole et désintéressée (article 261-7-1°- d du CGI) pour caractère non lucratif :

- L'organisme est géré et administré à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personnes interposées, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;
- Les membres de l'organisme et leurs ayants droit ne doivent pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports ;
- L'organisme ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfices, sous quelque forme que ce soit.

Les risques fiscaux

Une rémunération peut remettre en cause la gestion désintéressée **Cependant, il existe des tolérances ou des exceptions :**

- Rémunérations possibles pour certaines associations de taille significative et sous certaines conditions ;
- Une tolérance de rémunération dans la limite des $\frac{3}{4}$ du SMIC ; Le seuil est apprécié par personne ;
- Il inclut les rémunérations brutes et les avantages de toute nature susceptibles d'être perçus par un dirigeant, à l'exclusion des remboursements de frais, engagés dans l'intérêt de l'association et sur justificatifs ;
- Attention à l'évaluation de tous les avantages pour apprécier cette limite des $\frac{3}{4}$ du SMIC.
- Les sommes perçues sont imposables

Le régime fiscal de l'association est préservé, mais le bénévole n'en est plus un !

Les risques fiscaux

- Privilégier les remboursements de frais sur justificatifs :
 - aux indemnités forfaitaires ;
 - aux mises à disposition gratuites de logement de fonction, véhicule, etc.
- Les frais doivent être engagés dans l'intérêt de l'association.
- Attention les frais dans les Associations sportives répondent à des dispositions spécifiques.
- Les frais engagés par les bénévoles ne sont pas déductibles de leurs revenus.
- Dans certains cas, déductibilité au titre du mécénat si abandon de remboursement (voir supra).

CONCLUSION

- **Le bénévolat existera toujours :**
 - Avec la diversité de ses motivations ;
 - Avec la diversité des intervenants (sociologique, démographique...);
 - Avec la diversité de ses modes d'intervention.
- **Alors valorisons-le (sous toutes ses formes) !**

Outils et ouvrages du secteur non-marchand

MON ASSOCIATION 2022

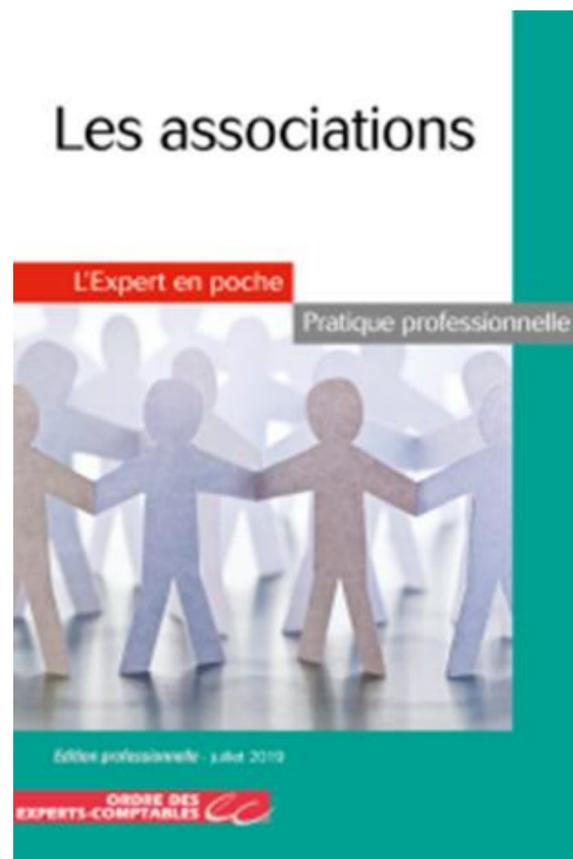
7ème édition de la Convention

• Les Associations - Juillet 2020

Plan de comptes des associations et fondations – Juillet 2020

En vente sur la **Boutique**
<http://www.boutique-experts-comptables.com>

**A jour du règlements
ANC 2018-06**
Présenté sous forme de fiches
qui traitent des principales
règles juridiques, comptables,
fiscales et sociales



En vente sur la **Boutique**
<http://www.boutique-experts-comptables.com>

Les comptes spécifiques, issus du **règlement ANC n° 2018-06** ont été insérés dans ce plan de comptes, ainsi que ceux relatifs à l'activité gestionnaire d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) issus du **règlement ANC n° 2019-04**.



MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

La réglementation comptable des associations, fondations et fonds de dotation - Novembre 2020

La réglementation comptable des associations, fondations et fonds de dotation



Disponible
 En téléchargement sur **Bibliordre** sur la **Boutique**
<http://www.boutique-experts-comptables.com>

Guide : de l'établissement de l'annexe comptable- Mars 2021

Disponible
 En téléchargement sur **Bibliordre**
 Format papier sur la **Boutique** <http://www.boutique-experts-comptables.com>

Regroupe l'ensemble des dispositions et tableaux indispensables permettant d'établir une annexe des comptes annuels conforme aux règlements ANC n° 2018-06 et n° 2019-04



MON ASSOCIATION 2022

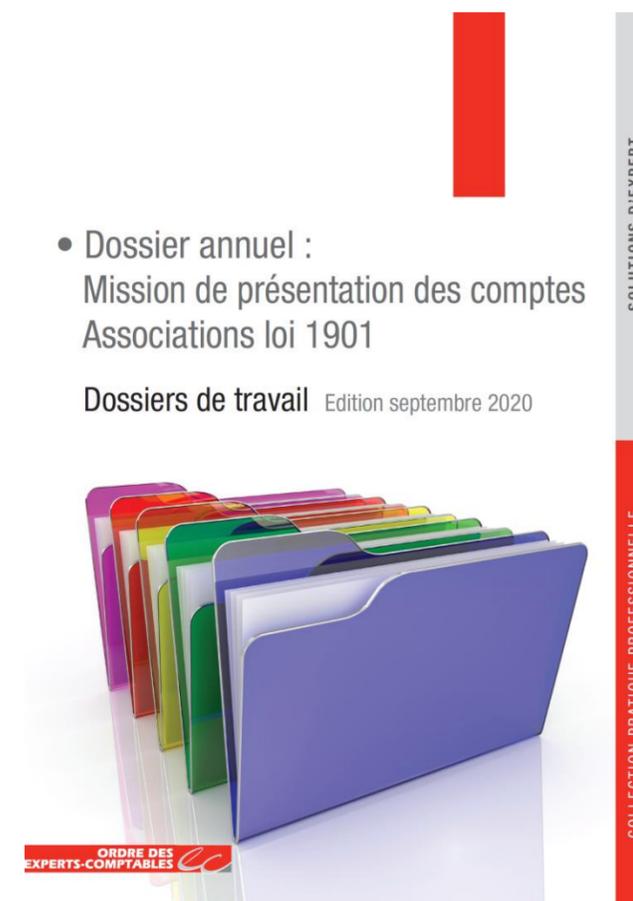
7ème édition de la Convention

• Dossier de travail – Septembre 2020

En vente sur la Boutique mi-décembre - <http://www.boutique-experts-comptables.com> en 60€ TTC pour un lot de 10 ex papier ou format numérique

Cet outil de travail mis à jour pour tenir compte du règlement comptable ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, indispensable pour établir les comptes annuels de 2020, comprend :

- Une version du dossier de travail annuel totalement dédié aux associations ;
- le feuillet du dossier permanent : DP7 consacré aux « documents à caractère juridique » adapté aux associations, qui remplace celui du dossier permanent « général ».



- Dossier annuel :
Mission de présentation des comptes Associations loi 1901
Dossiers de travail Edition septembre 2020

JurisAssociations du 1er juillet 2019 - En téléchargement sur Bibliordre

Réforme comptable - Le compte est bon !



ÉDITO

DES CHANGEMENTS ET UNE FORMIDABLE OPPORTUNITÉ !



Comme toute réforme, celle de la réglementation comptable applicable au secteur non lucratif induit forcément des changements autant nécessaires qu'utiles. Le numéro que vous avez entre les mains les explique, en mesure les enjeux afin que vous puissiez maîtriser les contraintes inhérentes à cette transition.

Pour chaque thème, vous trouverez les points saillants à connaître, les informations à collecter, les analyses notamment juridiques à mener, certaines adaptations en termes organisationnel, de process et de système d'information ainsi que des conseils de « terrain ».

Certains sujets nécessitent un plan d'action dédié de la part des associations et des fondations : les legs et les donations, les fonds dédiés, les obligations engendrées par l'appel public à la générosité, les contributions volontaires en nature, la traçabilité des financements reçus, la comptabilité de gestion, sans oublier les nouveaux états financiers avec de nouvelles rubriques et de nouveaux tableaux, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) revisité et le nouveau compte de résultat par origine et destination (CROD). Et tout cela dès le 1^{er} janvier 2020... C'est demain !

Je suis convaincu que ces contraintes ne peuvent altérer cette formidable opportunité pour le monde associatif de repenser les fondamentaux de sa communication financière pour satisfaire conjointement les besoins légitimes des parties prenantes telles que les financeurs, les donateurs, les pouvoirs publics, les adhérents, les bénévoles ou encore les organes de gouvernance.

Notre profession, qui accompagne au quotidien les associations et les fondations, est mobilisée pour relever avec vous ce défi et vous donne rendez-vous dans les régions* et au prochain Forum national des associations et fondations (FNAF) qui se tiendra le 16 octobre 2019 à Paris.

Bonne lecture ! ■

CHAKIR HAFIANI
EXPERT-COMPTABLE, PRÉSIDENT
DU COMITÉ « SECTEUR NON MARCHAND »
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES (C.O.E.C.)

* Rég. ANC n° 2018-06, art. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.
au service du monde associatif : www.experts-comptables.fr - Être compta par un expert comptable - Associations - Opération - Les experts-comptables

MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

JurisAssociations du 1er juillet 2020 - En téléchargement sur Bibliordre



MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention

L'ordre des experts-comptables vous propose de réaliser un autodiagnostic en répondant à 10 questionnaires

1. L'information financière
2. La réglementation comptable 2018-06
3. La gouvernance
4. Le budget
5. La comptabilité de gestion
6. Le recours au mécénat
7. Le bénévolat
8. Les relations avec les collectivités locales
9. La fiscalité
10. La TVA

Cet autodiagnostic vous permet de vous situer au regard de la réglementation applicable à votre association, ainsi que des règles de bonne gestion

Disponible sur Bibliordre : http://www.bibliordre.fr/67congres/medias/publications/files/all/1591113176auto_diagnostic_association_2020.pdf





MON ASSOCIATION 2022

7ème édition de la Convention



Merci de votre attention

